

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 97 (1999)

Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Villes et communes face au problème an-2000: problèmes sous-estimés!

Le sondage réalisé auprès des villes et des communes suscite une impression mitigée. Outre de sérieux efforts prometteurs, il révèle aussi le besoin manifeste d'un engagement plus intensif. Les domaines concernant les prestations des villes et des communes pour l'approvisionnement des habitants et des entreprises revêtent une plus grande importance que les activités administratives. Là, les autorités doivent également prendre conscience de leurs responsabilités politiques.

Généralités à propos du sondage

800 villes et communes ont reçu un questionnaire. Le nombre de réponses se situe aux alentours de 50%, sans différences significatives entre les régions linguistiques. Nous tenons ici à remercier toutes les autorités et entreprises qui nous ont répondu.

Constatations statistiques résultant du sondage auprès des villes et des communes

Dans 75% des municipalités, l'exécutif a entrepris une évaluation du problème an-2000 et a attribué des mandats en conséquence. Pour ces derniers, il n'existe cependant une documentation que dans la moitié des cas. Or, sans documentation précise, une direction et une surveillance rigoureuse d'un projet an-2000 sont impossibles. 96% des municipalités estiment avoir une idée claire des objectifs à atteindre et disposer d'une réserve de temps d'au moins trois mois. 84% des municipalités annoncent avoir une image claire des risques résiduels. Or, sans plan de projet bien documenté, les objectifs à atteindre et les risques résiduels ne peuvent être vérifiés que très imparfaitement. 66% des municipalités ont désigné un directeur de projet disposant apparemment des compétences nécessaires et de l'accès aux ressources.

Seules 36% des municipalités ayant répondu se sont exprimées quant à l'intégralité de la saisie des systèmes, des installations et des appareils. Bien que l'on pense au traitement des données, d'autres fonctions pour lesquelles l'informatique joue un rôle ne sont pas prises en considération.

Parmi celles-ci: la domotique, les pompiers, les entreprises communales, les maisons de retraite, les installations d'épuration d'eau et d'incinération des ordures ainsi que les installations de signalisation lumineuse. D'après les réponses reçues, l'inventoriage devrait être terminé à fin mars 1999. Ce délai est trop long et il serait donc trop tard pour appliquer les mesures à prendre résultant de cet inventaire. Presque un tiers des municipalités s'est exprimé sur la question de l'analyse du problème et

de l'évaluation des risques. Bien que l'analyse du problème n'ait apparemment été effectuée que par une minorité, la plupart des municipalités (89%) affichent une grande confiance vis-à-vis de la résolution dans les délais de problèmes dont dépendent des fonctions critiques. On est cependant en droit de se demander comment cette question sera résolue de façon concluante si l'analyse du problème fait défaut. Environ un tiers des municipalités a également répondu à l'ensemble des questions «Tests et mise en pratique». L'achèvement de la planification des tests est prévu au plus tard pour la fin du mois de septembre, le gros de ces tests devrait néanmoins déjà être terminé au milieu de l'année. Les interfaces sont prises en considération dans 62% des réponses. L'instruction et la formation des collaborateurs concernés par des modifications sont prévus dans 81% des cas.

Evaluation qualitative

Le traitement des données, et par conséquent les fonctions de l'administration, sont en général bien remaniés. L'important dans ce domaine, ce sont les tests. Nous recommandons par conséquent une fois encore et avec insistance de vérifier de façon critique le programme de tests au niveau du temps et du contenu. Il nous paraît en outre judicieux d'achever ce travail avant la fin du mois de juin.

Visiblement, la valeur et la problématique des applications informatiques sont nettement sous-estimées. Des domaines dans lesquels des ordinateurs sont utilisés aux fins de commande et de surveillance d'installations et de processus et où de nombreux appareils permettant d'accomplir des fonctions importantes sont pourvus de puces et de systèmes intégrés. Il s'agit en l'occurrence d'usines, d'approvisionnement en électricité, en eau et en gaz, d'installations de signaux lumineux, d'hôpitaux, de maisons de retraite, etc. Chaque autorité municipale devrait impérativement et rapidement s'informer de l'état de ces secteurs et décider au besoin de prendre les mesures qui s'imposent. Ces tâches doivent absolument passer en priorité.

Responsabilité politique

Habitants et entreprises établies dans la commune attendent de l'Etat que les prestations qu'il a à fournir fonctionnent de manière fiable. L'exécutif a en cela une responsabilité politique. Même si certaines parties des prestations sont décentralisées (en les confiant par exemple à des associations de communes), l'exécutif a en tous cas un devoir de contrôle et le droit de prendre des mesures. La situation actuelle dans ce domaine n'est hélas pas rassurante.

Prévisions

Je maintiens mon évaluation positive: si, en Suisse, nous poursuivons assidûment notre effort pour éliminer le problème an-2000 et que nous rattrapons de façon ciblée le retard dans certains domaines, nous réussirons à relever ce défi avec succès.

Apportez, vous aussi, votre contribution!

Ulrich Grete

Délégué an-2000 du Conseil fédéral

VSVF-Zentralsekretariat:

Secrétariat central ASPM:

Segreteria centrale ASTC:

Schlichtungsstelle
Office de conciliation
Ufficio di conciliazione
Weissensteinstrasse 15
3400 Burgdorf
Telefon und Telefax: 034/422 98 04

Stellenvermittlung

Auskunft und Anmeldung:

Service de placement

pour tous renseignements:

Servizio di collocamento

per informazioni e annunci:

Alex Meyer
Rigiweg 3, 8604 Volketswil
Tel. 01 / 802 77 11 G
Tel. 01 / 945 00 57 P